

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

1/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### Identificateur de produit

**Nom commercial** DECIS® 5 EC INSECTICIDE

**Code du produit (UVP)** 05946263

**Numéro de la FDS** 102000003150

**No. d'Enregistrement PCP** 17734 / 22478

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Insecticide

**Utilisations identifiées** Utilisation professionnelle

**Restrictions d'utilisation** Voir l'étiquette pour les restrictions.

#### Information sur le fournisseur

**Fournisseur** Bayer CropScience Inc  
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
Canada

**Service responsable** E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)** 1-800-334-7577

**Numéro de téléphone pour des informations sur le produit** 1-888-283-6847

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Lésions oculaires graves, Danger par aspiration: Catégorie 1

Cancérogénicité, Irritation cutanée, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 3

Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4

Liquides inflammables: Catégorie 3

#### Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

2/14  
Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger

Provoque de graves lésions des yeux.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Provoque une irritation cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Nocif par inhalation.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

Laver soigneusement après manipulation.  
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Ne pas respirer les aérosols.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Porter des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
NE PAS faire vomir.  
Rincer la bouche.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
Consulter un médecin en cas de malaise.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
Garder sous clef.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

3/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas d'autres dangers non classifiés ailleurs.

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Deltaméthrine	52918-63-5	5.0
Xylène	1330-20-7	73.52
Ethylbenzène	100-41-4	12.98

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Dépression du système nerveux central, Mal de tête, Vertiges, Nausée, Vomissements
------------------	------------------------------------------------------------------------------------

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.
----------------	------------------------------------------------------------------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
10200003150

4/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

---

**Traitement** Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Aucun(e) à notre connaissance.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

#### Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

**Information supplémentaire** Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Point d'éclair** 28.1 °C  
**Température d'auto-inflammabilité** Donnée non disponible

**Limite d'explosivité, inférieure** Donnée non disponible

**Limite d'explosivité, supérieure** Donnée non disponible

**Explosivité** Non applicable

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

5/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

---

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Précautions

Isoler la zone de danger. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner toute source d'ignition.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Endiguer la zone pour éviter un écoulement. Laver la zone de déversement avec un détergent fort et de l'eau.

##### Conseils supplémentaires

En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

##### Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

##### Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Protéger du gel.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

6/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Deltaméthrine	52918-63-5	0.02 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Xylène	1330-20-7	434 mg/m <sup>3</sup> /100 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Xylène	1330-20-7	651 mg/m <sup>3</sup> /150 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Xylène	1330-20-7	100 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Xylène	1330-20-7	150 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Xylène	1330-20-7	100 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Xylène	1330-20-7	150 ppm (STEL)	03 2011	CAD MB OEL
Xylène	1330-20-7	100 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Xylène	1330-20-7	150 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Xylène	1330-20-7	100 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Xylène	1330-20-7	150 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Xylène	1330-20-7	434 mg/m <sup>3</sup> /100 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Xylène	1330-20-7	651 mg/m <sup>3</sup> /150 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Xylène	1330-20-7	100 ppm (TLV)		OES BCS*
ethylbenzène	100-41-4	543 mg/m <sup>3</sup> /125 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
ethylbenzène	100-41-4	434 mg/m <sup>3</sup> /100 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
10200003150

7/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

ethylbenzène	100-41-4	20 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
ethylbenzène	100-41-4	20 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
ethylbenzène	100-41-4	20 ppm (TWA)	06 2015	CAD ON OEL
ethylbenzène	100-41-4	100 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
ethylbenzène	100-41-4	125 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
ethylbenzène	100-41-4	434 mg/m <sup>3</sup> /100 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
ethylbenzène	100-41-4	543 mg/m <sup>3</sup> /125 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

#### Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

#### Protection des yeux

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

#### Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.  
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** incolore à jaune clair  
**Etat physique** Liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

8/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

---

<b>Odeur</b>	aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	4.0 - 5.5 à 5 % (23 °C) (eau désionisée) 4.0 - 6.5 à 5 % (23 °C) (Eau du robinet)
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	0.90 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	émulsionnable
<b>Energie minimale d'inflammation</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage: n- octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	28.1 °C
<b>Température d'auto- inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Explosivité</b>	Non applicable

---

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

<b>Décomposition thermique</b>	Donnée non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réaction dangereuse connue.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

9/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

---

<b>Conditions à éviter</b>	du gel Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts, Acides forts, Des bases fortes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )

---

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
<b>Effets immédiats</b>	
<b>Œil</b>	Peut irriter les yeux sévèrement.
<b>Peau</b>	Mortel en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
<b>Ingestion</b>	Mortel en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Mortel en cas d'inhalation. Peut irriter les voies respiratoires supérieures.
<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	ETA (Mélange) 1,100 mg/kg Estimation de la Toxicité Aiguë
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	ETA (Mélange) 2.54 mg/l Estimation de la Toxicité Aiguë
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	ETA (Mélange) 3,872 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant pour la peau. (Lapin)
<b>Irritation des yeux</b>	Irritation sévère des yeux. (Lapin)
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par : une hyperactivité passagère associée à la neurotoxicité des pyréthroides.

Xylène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Xylène : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

10/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Xylène : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### ACGIH

Xylène	1330-20-7	Group A4
Ethylbenzène	100-41-4	Group A3

### NTP

Aucun(e).

### IARC

Deltaméthrine	52918-63-5	Evaluation globale : 3
Xylène	1330-20-7	Evaluation globale : 3
Ethylbenzène	100-41-4	Evaluation globale : 2B

### OSHA

Aucun(e).

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Xylène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Deltaméthrine sont liés à la toxicité maternelle.

Xylène : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Xylène sont liés à la toxicité maternelle.

### Information supplémentaire

Des études de toxicité aiguë n'ont pas été effectuées sur ce produit tel que formulé.

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.15 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.0131 µg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

11/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

---

<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CE50 (Algues) > 9.1 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.
<b>Biodégradabilité</b>	Deltaméthrine: Pas rapidement biodégradable Xylène: rapidement biodégradable
<b>Koc</b>	Deltaméthrine: Koc: 10240000 Xylène: Koc: 2.2
<b>Bioaccumulation</b>	Deltaméthrine: Facteur de bioconcentration (FBC) 1,400 Ne montre pas de bioaccumulation. Xylène: Facteur de bioconcentration (FBC) 10 Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Deltaméthrine: Immobile dans le sol Xylène: Extrêmement mobile dans le sol
<b>Information écologique supplémentaire</b>	Pas d'autre effet à signaler.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas appliquer ce produit ou le laisser se propager sur les plantes fleurissantes lorsque les abeilles sont présentes dans les zones traitées. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques.

---

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

---

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TDG

Numéro ONU

2903

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

12/14  
Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

Étiquettes 6.1 (3)  
Groupe d'emballage III  
Polluant marin Polluant marin  
Nom d'expédition des Nations unies PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.  
(DELTAMETHRINE, XYLENE)

### 49CFR

Numéro ONU 2903  
Classe 6.1 (3)  
Groupe d'emballage III  
Nom d'expédition des Nations unies PESTICIDES, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE, N.O.S.  
(DELTAMETHRIN, XYLENE)  
RQ Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 115 lb de produit.

### IMDG

Numéro ONU 2903  
Classe 6.1 (3)  
Groupe d'emballage III  
Polluant marin OUI  
Nom d'expédition des Nations unies PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE, N.O.S.  
(DELTAMETHRIN, XYLENE SOLUTION)

### IATA

Numéro ONU 2903  
Classe 6.1 (3)  
Groupe d'emballage III  
Marque dangereux pour l'environnement NON  
Nom d'expédition des Nations unies PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE, N.O.S.  
(DELTAMETHRIN, XYLENE SOLUTION )

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations Conformément au Règlement sur le TMD et aux articles 3.6(3) et 4.22, la marque polluant marin n'est pas exigée sur ce produit, ni dans les documents d'expédition en cas de transport routier ou ferroviaire.

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000003150

13/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

**No. d'Enregistrement PCP** 17734 / 22478

**Réglementations Fédérales Américaines**

**Liste TSCA**

Aucun(e).

**US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes**

Aucun(e).

**SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information**

Aucun(e).

**SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique**

Xylène	1330-20-7	1.0%
Ethylbenzène	100-41-4	0.1%

**Rapports réglementaires des États-Unis**

**CA Prop65**

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Ethylbenzène	100-41-4
--------------	----------

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

**Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis**

Xylène	1330-20-7	CA, CT, IL, MI, MN, NJ, RI
Ethylbenzène	100-41-4	CA, CT, IL, MN, NJ, RI

**Réglementations Canadiennes**

**Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)**

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4

**Environnement**

**CERCLA**

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4

**Eau Pure Section 307 Priorité Polluants**

Ethylbenzène	100-41-4
--------------	----------

**Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination**

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

**Abréviations et acronymes**

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## DECIS® 5 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN  
10200003150

14/14

Date de révision: 10/27/2017  
Date d'impression: 09/04/2018

	Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Règlementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

### NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2      Inflammabilité - 1      Instabilité - 1      Autre - aucun(e)

### HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2      Inflammabilité - 1      Danger Physique - 1      PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

**Objet de la révision:** Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

**Date de révision:** 10/27/2017

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.